

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

Quarante-cinquième session
Genève, 28 – 30 mars 2022

INFORMATIONS ACTUALISEES CONCERNANT LE PROTOTYPE DE BASE DE DONNEES RELATIVE A LA PROTECTION TEMPORAIRE ACCORDEE AUX DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS LORS DE CERTAINES EXPOSITIONS INTERNATIONALES EN VERTU DE L'ARTICLE 11 DE LA CONVENTION DE PARIS

Document établi par le Secrétariat

1. À sa quarante-quatrième session, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), sur la base d'une proposition présentée par la délégation de l'Espagne (document SCT/44/5), a demandé au Secrétariat (paragraphe 12 du document SCT/44/7) de créer un prototype de base de données comprenant les informations reçues des membres du SCT en réponse au questionnaire sur la protection temporaire accordée aux dessins et modèles industriels lors de certaines expositions internationales en vertu de l'article 11 de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (document SCT/42/2).
2. Le SCT a également demandé que le prototype et une estimation des ressources nécessaires soient présentés à sa quarante-cinquième session (paragraphe 12 du document SCT/44/7). En conséquence, le Secrétariat fera une démonstration du prototype en direct lors de cette session. Le présent document décrit brièvement le prototype, indique le coût de sa mise au point et donne une estimation des coûts supplémentaires prévus si le SCT décide de faire du prototype une base de données complète.

Mise au point du prototype

3. Le prototype a été mis au point sur le modèle de l'interface utilisateur de la "Base de données d'information du SCT sur les indications géographiques", disponible à l'adresse <https://www.wipo.int/memberprofilesgeo/#/>, qui existe en trois langues : français, anglais et espagnol. Le prototype a été alimenté par les informations fournies par les deux pays ayant répondu au plus grand nombre de questions du questionnaire susmentionné, à savoir l'Australie et la France. Suivant la présentation du questionnaire, le prototype rend compte d'informations provenant de sept séries de questions, pour un total de 14 questions. Les observations supplémentaires de l'Australie et de la France ont également été reproduites. En d'autres termes, toutes les informations partagées par les deux pays interrogés figurent dans le prototype.

Coût de la mise au point du prototype

4. Le coût de mise au point du prototype était de 12 000 francs suisses. Cela inclut les services de prestataires externes, les ajustements ayant suivi les observations formulées lors des tests d'acceptation par les utilisateurs, la traduction de l'interface utilisateur et la mise en service du prototype dans un environnement favorable à son acceptation par les entreprises.

Coûts supplémentaires en cas de transformation du prototype en une base de données complète

5. Une base de données complète signifie que les informations fournies par l'ensemble des 54 entités ayant répondu au questionnaire (52 États membres et deux organisations intergouvernementales) seront reproduites dans la base de données. Aux fins de cette saisie de données plus large, un service d'appui est nécessaire et doit être créé. La saisie des données à proprement parler sera absorbée par le Secrétariat et ses ressources internes. En outre, et conformément à la politique de l'OMPI visant à accorder la priorité à l'hébergement en nuage ("Cloud First")*, la base de données doit être hébergée en nuage pour des raisons de sécurité, d'évolutivité et de disponibilité. La création du service d'appui et l'hébergement en nuage ont un coût estimé à 10 000 francs suisses.

6. Par ailleurs, il est proposé de rendre la base de données disponible dans les six langues officielles des Nations Unies, pour un coût supplémentaire estimé à 3000 francs suisses.

7. Au total, le coût d'une base de données s'élèverait à 25 000 francs suisses, répartis comme suit :

- 12 000 francs suisses – montant dépensé pour la mise au point du prototype, et
- 13 000 francs suisses – montant estimé pour l'extension du prototype et sa transformation en une base de données complète dans les six langues officielles de l'ONU.

* La stratégie de transition vers le nuage a été recommandée par le Comité du programme et budget (PBC) à sa vingt-huitième session, tenue du 10 au 14 septembre 2018 (documents [WO/PBC/28/13](#) et [WO/PBC/28/14](#)), aux assemblées des États membres de l'OMPI, et approuvée par ces dernières à leur cinquante-huitième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 2018 (paragraphe 78 du document [A/58/11](#)), ce qui a donné lieu à la politique d'hébergement en nuage de l'Organisation.

8. *Le SCT est invité à*
- i) examiner le contenu du présent document et*
 - ii) exprimer son point de vue sur la proposition de création d'une base de données contenant les réponses au questionnaire sur la protection temporaire accordée aux dessins et modèles industriels lors de certaines expositions internationales en vertu de l'article 11 de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (document SCT/44/5).*

[Fin du document]